

Le rôle des presbytres dans la transmission de la doctrine, dite 'millénariste', d'un règne du Christ sur la terre

Étude publiée dans C. CANNUYER, D. FREDERICQ-HOMES, F. MAWET, J. RIES et A. VAN TONGERLOO (dir.), *Viellisse, Sagesse et Tradition dans les civilisations orientales* (Acta Orientalia Belgica, XIII), Antoon SCHOORS in honorem, Bruxelles - Louvain-la-Neuve - Leuven, 2000, pp. 63-94. (Mise à jour : 30 novembre 2015).

Introduction

Si le sens du mot « presbytre » - à savoir : « ancien » - ne pose pas de problème majeur, la question du ou des ministères que recouvre cette appellation est encore l'objet de sérieuses divergences de vues entre spécialistes des origines de l'Église. Disons-le d'emblée : le présent travail n'ambitionne nullement de renouveler la recherche en ce domaine, ni même d'y apporter une contribution significative. Il se limitera à rendre compte de l'importance accordée aux presbytres par Irénée de Lyon, ainsi que de la référence qu'il fait à leur autorité en matière de transmission de l'authentique Tradition doctrinale, afin d'accréditer l'origine apostolique - et donc l'orthodoxie incontestable -, de la doctrine d'un royaume terrestre et millénaire du Christ avec ses élus, après la première résurrection (cf. Ap 20, 5-6).

Mais avant même de savoir qui sont les presbytres dont parle Irénée, on ne peut faire l'économie d'un bref survol des fonctions et prérogatives de ces derniers, telles qu'elles ressortent des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ce sera l'objet de la Première Partie de cette étude.

Dans la Seconde Partie, on procédera à la même enquête dans la littérature patristique des deux premiers siècles.

Dans la Troisième Partie, nous nous pencherons sur l'*Adversus Haereses*, œuvre majeure d'Irénée de Lyon, pour examiner la saisie particulière, qui s'y fait jour, de l'autorité des presbytres comme garants de la tradition et de l'interprétation orthodoxes des Écritures, en général, et des conceptions millénaristes de ce Père, en particulier.

Dans la Conclusion, à l'occasion d'un examen du dossier des réserves et mises en garde contemporaines du magistère catholique concernant cette doctrine, on s'efforcera de dégager quelques éléments qui semblent militer en faveur d'une prise au sérieux de la doctrine d'un avènement du Royaume du Christ *sur la terre*, telle que la prêchait Irénée, et dont le moins qu'on puisse en dire est que, jusqu'à ce jour, elle n'a jamais bénéficié d'une quelconque « canonicité » ecclésiale.

I. Les Presbytres dans l'Ancien et le Nouveau Testament

Le titre d'*Ancien*, majoritairement rendu par *presbyteros* dans la traduction grecque dite des *Septante*, apparaît fréquemment dans l'AT, sans qu'il soit possible de lui attribuer une acception univoque. Il désigne le plus souvent les membres du conseil des tribus, des villes, des peuples, de la maison royale, des familles sacerdotales. Ils ont majoritairement des fonctions judiciaires, mais constituent aussi une instance de discernement, appelée à trancher dans toutes sortes de conflits ou de divergences de vues entre Israélites. Ils ont parfois un rôle de représentation d'Israël face aux dirigeants des nations étrangères. L'image générale est celle de personnes d'expérience, honorables, sages et dignes de foi, auxquelles on a recours dans certaines circonstances graves ou en cas de crises nationales.

Dans le NT ¹, le terme désigne généralement les dirigeants des communautés locales. Il n'apparaît guère chez Paul, si ce n'est dans les Épîtres pastorales. Voici un bref aperçu de l'usage de ce titre dans les Actes, les Épîtres pastorales et les Épîtres dites « catholiques ».

1) Le Livre des *Actes* fait mention des *presbytres* de Jérusalem sans que la nature de leur ministère soit bien claire, ni que soit faite une quelconque allusion à la manière dont ils ont été institués dans cette charge. Plus spécifiquement :

- C'est à eux que l'on envoie les aumônes destinées à la communauté judéenne (Ac 11, 28-30).
- Ils sont étroitement associés aux Apôtres, avec lesquels ils partagent, à l'évidence, la responsabilité de trancher en matière doctrinale ², comme l'illustre la décision de ne pas imposer la circoncision ni la pratique de la loi aux païens convertis, et comme en témoigne l'expression « les apôtres et les *presbytres* », qui revient à plusieurs reprises, en la circonstance (Ac 15, 2.4.6.22.23 ; 16, 4).
- C'est encore eux qui, conjointement à Jacques, imposent à Paul de prouver qu'il se conduit, lui aussi, « en observateur de la loi » (Ac 21, 18 ss.). Aussi Hermann Hauser a-t-il probablement raison de remarquer ³ :

Il est clair que c'est lui [Jacques] qui occupe le premier rang dans l'Église-Mère. Avec les *presbytres*, il forme quelque chose comme un *sanhédrin* [...] En l'absence de Pierre, c'est autour de Jacques que s'est formé le fief des judéo-chrétiens, avec une autorité disciplinaire qui dépasse la Palestine.

¹ On trouvera un excursus détaillé sur ce titre dans les mondes grec et juif, dans A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Église*, coll. Lectio divina, n° 68, Cerf, Paris, 1971, p. 17-27. (Ci-après : LEMAIRE, *Ministères*). L'usage de ce titre dans la tradition rabbinique n'entre pas dans le cadre de la présente contribution.

² Comme le remarque J. DUPONT, *Nouvelles études sur les Actes des Apôtres*, coll. Lectio divina n° 118, Cerf, Paris, 1984, p. 162. (Ci-après : DUPONT, *Nouvelles études*).

³ Cf. H. HAUSER, *L'Église à l'âge apostolique*, coll. Lectio divina n° 164, Cerf, Paris, 1996, p. 64. (Ci-après : HAUSER, *L'Église*).

- En Ac 14, 23, nous apprenons que Paul et Barnabé

leur instituèrent (*cheirotônêsantes*) des *anciens* dans chaque Église, et, après avoir fait des prières accompagnées de jeûne, les confièrent au Seigneur en qui ils avaient mis leur foi.

- En Ac 20, 17 ss., Paul convoque les *presbytres* d'Éphèse pour leur faire ses adieux et leur prodiguer ses dernières exhortations. Toutefois, sans crier gare, il les appelle 'épiscopos' (20, 28) :

Soyez attentifs à vous-mêmes, et à tout le troupeau dont l'Esprit Saint vous a établis *épiscopos* pour paître l'Église de Dieu, qu'il s'est acquise par le sang de son propre fils.

- Selon Hauser, déjà cité, il ne s'agit « peut-être pas d'un usage titulaire » ⁴.

2) Les *Épîtres Pastorales* mentionnent les presbytres, en ces termes :

1 Tm 5, 17 : Les *presbytres* qui exercent bien la présidence (*hoi kalôs proestôtes presbyteroi*) méritent une double rémunération, surtout ceux qui peinent à la parole et à l'enseignement.

1 Tm 5, 19 : "N'accueille d'accusation contre un *presbytre* que sur déposition de deux ou trois témoins."

Tt 1, 5, (Paul à Tite) : Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour y achever l'organisation et pour établir dans chaque ville des *presbytres*, conformément à mes instructions.

Mais, comme s'il oubliait qu'il parlait des *presbytres*, ou parce que l'institution était la même, comme l'affirment certains chercheurs ⁵, il continue en ces termes :

Tt 1, 6-7 Chaque candidat doit être irréprochable, mari d'une seule femme, avoir des enfants croyants, qui ne puissent être accusés d'inconduite et ne soient pas insoumis. *L'évêque*, en effet, en sa qualité d'intendant de Dieu, doit être irréprochable...

1 Tm 4, 14 (Paul à Timothée) : Ne néglige pas le don spirituel qui est en toi, qui t'a été conféré par une intervention prophétique accompagnée de l'imposition des mains du *collège des presbytres* (*meta epitheseôs tôn cheirôn tou presbyteriou*).

3) Les *Épîtres catholiques* font également mention des presbytres :

En Jc 5, 14, Jacques conseille au malade d'appeler « les presbytres de l'Église » pour « qu'ils prient sur lui après l'avoir oint d'huile au nom du Seigneur. »

En 1 P 5, 1, on trouve l'intéressante expression suivante : « Les *presbytres* qui sont parmi nous, je les exhorte, moi, *co-presbytre* [*sumpresbyteros*], témoin des souffrances du Christ, et qui dois participer à la gloire qui va être révélée. »

⁴ HAUSER, *L'Église*, p. 148.

⁵ Sur cette question controversée, voir l'analyse de 1 Tm 3, 1-13, dans LEMAIRE, *Ministères*, p. 131 ss.; voir aussi p. 99 ss.

4) Enfin, l'auteur des *Lettres Johanniques* s'attribue le titre d'« Ancien » (*presbyteros*) (2 Jn 1 ; 3 Jn 1).

Synthèse

On le voit, ni l'AT, ni le NT ne nous aident à nous faire une idée claire de l'origine et de la nature exactes de l'institution des presbytres. Mentionnons ici les conclusions de trois spécialistes, découlant de leurs analyses des mentions des presbytres que fait Luc, dans le *Livre des Actes* :

1) H. Hauser voit en eux la reprise chrétienne d'une « organisation juive traditionnelle »⁶:

Anciennement, les membres de la *gerousia* (le Sanhédrin) s'appelaient « Anciens » (1 M 7, 33 ; 12, 6 ; 14, 20 ; 2 M 1, 10 ; 4, 44 ; 11, 27 ; etc.), jusqu'à ce que, éventuellement, ce titre fût réservé aux membres laïcs du Conseil. Autour d'une synagogue, on connaît également l'institution des Anciens : des laïcs qui n'avaient pas de fonction cultuelle ni de tâche de prédication. Ils étaient les garants de la vie commune et de la tradition autour de la Loi. C'est peut-être une fonction semblable que les presbytres de l'Église de Jérusalem accomplissent, dans la mesure où Jacques partage avec eux une telle tâche : des hommes honorés et éprouvés forment un groupe pour assurer le bon fonctionnement de la communauté...

2) A. Lemaire a une saisie plus élaborée de l'institution⁷. Il distingue entre « le ministère général, missionnaire et itinérant » des Apôtres, et

le ministère local de chaque communauté [...] assumé par un groupe de *présbuteroi* (= « Anciens »), à la fois responsables et représentants de la communauté.

Et de préciser :

Dans certains cas au moins, ils semblent avoir été choisis et institués par des *apostoloi* (Ac 14, 23), et restent en liaison avec ceux-ci (cf. Ac 20, 17). En plus de la responsabilité spirituelle et disciplinaire de la communauté, ils assurent aussi la gestion des biens communautaires et de la caisse de secours. Leur rôle est exprimé par l'attribut *episcopos* (= « surveillant ») et par l'image du « pasteur ».

3) J. Dupont⁸ - dont l'opinion, de son propre aveu, représente la ligne générale de la recherche - a notre préférence. Il clôt son analyse du discours d'adieu de Paul aux presbytres d'Éphèse, en ces termes⁹ :

J. Ernst résume bien le sens du discours en disant que « les presbytres y sont présentés comme les gardiens de la tradition apostolique ». C'est ainsi précisément que leur rôle prolonge celui des Apôtres, l'Église attend de ses

⁶ HAUSER, *L'Église*, p. 65.

⁷ LEMAIRE, *Ministères*, p. 70-71.

⁸ DUPONT, *Nouvelles études*, p. 179-183.

⁹ ID., *Ibid.*, p. 183, et p. 181.

presbytres une prédication qui, conforme à celle des Apôtres, la maintienne dans la fidélité à ses origines.

Dans la perspective de Luc, les presbytres sont qualifiés, non par des pouvoirs spéciaux, mais par une responsabilité que l'on peut appeler doctrinale : il [Luc] se préoccupe, non d'une "succession" apostolique, mais de la continuité que les presbytres doivent assurer par rapport à la tradition apostolique.

II. Les *Presbytres* chez les Pères des I^{er} et II^e siècles

1) Clément de Rome (fin du I^{er} - début du II^e s.) ¹⁰

Une dissension grave s'étant produite dans l'Église de Corinthe, Clément intervient en termes énergiques. Il rappelle (*Ad Cor.*, XLII, 4-5) que les Apôtres établirent *évêques et diacres*, et il les voit préfigurés en Is 60, 17 ¹¹. La suite du texte semble indiquer que ces successeurs des Apôtres sont également appelés « presbytres » :

Ad Cor., XLIV, 4-6 (*Pères apostoliques*, p. 104) : « Et ce ne serait pas une petite faute que de déposer de l'*épiscopat* des hommes qui présentent à Dieu les offrandes avec une piété irréprochable. Heureux les *presbytres* qui ont déjà parcouru leur carrière ! Pour ceux-ci du moins, elle s'est déroulée jusqu'au bout et a rapporté son fruit. Ils n'auront plus à craindre qu'on vienne les chasser du poste qui leur a été assigné. Car nous voyons que vous avez retiré à plus d'un bon *presbytre* un ministère qu'il exerçait d'une manière irréprochable et qui lui valait l'estime de tous. »

Qu'il s'agisse bien des dirigeants de l'Église locale - donc des « évêques et diacres », mentionnés plus haut, l'exclamation douloureuse de Clément en témoigne :

Ad Cor., XLVII, 6 (*Pères apostoliques*, p. 107) : « C'est une honte... qu'on raconte que l'Église de Corinthe s'est révoltée contre ses *presbytres* à cause d'un ou deux individus. »

Plus loin (*Ad Cor.*, LIV, 2), ils sont appelés « *presbytres* institués », et la révolte contre eux est qualifiée de « schisme ». Il faut « se soumettre aux *presbytres* » et « apprendre à obéir » (LVII, 1-2).

¹⁰ Toutes les citations de ces Pères des I^{er} et II^e S. sont extraites de l'ouvrage : *Les écrits des Pères apostoliques*, Foi Vivante 254, Cerf, Paris, 1991 (ci-après : *Pères apostoliques*).

¹¹ Irénée de Lyon fera de même, dans *Adv. Haer.*, IV, 26, 5 : « Ce sont de tels *presbytres* que nourrit l'Église. Le prophète a dit à leur sujet [Is 60, 17] : "Je donnerai tes princes dans la paix et tes évêques dans la justice". Texte cité d'après IRENEE DE LYON, *Contre les Hérésies. Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur*, traduction française par Adelin Rousseau, éditions du Cerf, Paris, 1984, p. 494-495 (ci-après IRENEE, *Contre les Hérésies*).

Mais voici des passages plus significatifs, pour l'objet de la présente contribution :

Ad Cor., XVII, 3-5 (*Pères apostoliques*, pp. 142-143) : « Ne nous contentons pas de sembler attentifs et croyants lorsque les presbytres nous exhortent, mais une fois retournés à la maison, souvenons-nous des commandements du Seigneur [...] Le Seigneur a dit en effet : “Je viens rassembler toutes les nations, toutes les tribus, toutes les langues” (Is 66, 18). Ceci est une allusion au jour de son épiphanie, où il viendra nous racheter, chacun selon ses œuvres. Et “ils verront sa gloire (Is 66, 18) et sa face, ceux qui n’ont pas cru, et ils seront tout étonnés en découvrant en Jésus le Roi du monde et ils diront : Malheur à nous, c’est Toi, et nous ne l’avons pas su, nous n’avons pas cru, *nous ne nous sommes pas soumis aux presbytres qui nous annonçaient notre salut.* »

2) Ignace d'Antioche (fin du I^{er} - première moitié du II^e s.)

Dans son Épître aux Éphésiens, on lit un tableau idyllique (trop peut-être...) :

Eph., IV, 1 (*Pères apostoliques*, p. 158) : « Aussi convient-il de marcher d'accord avec la pensée de votre évêque, ce que d'ailleurs vous faites. Votre *presbyterium*, justement réputé, digne de Dieu, est accordé à l'évêque comme les cordes à la cithare... »

Il en ressort qu'il n'y a pas identité entre *presbytres* et évêques, mais qu'ils sont comme les doigts de la main. Quant aux fidèles, ils doivent être

« soumis à l'évêque et au *presbyterium* (*hypotassomenoi tô épiscopô kai tô presbyteriô*) » (II, 2, *Ibid.*, p. 157), et « obéir à l'évêque et au *presbyterium* (*hypakouein hymas tô épiscopô kai tô presbyteriô*) » (XX, 2, *Ibid.*, p. 167).

Dans l'Épître d'Ignace aux Magnésiens, on trouve une précision intéressante :

Magn., VI, 1 (*Pères apostoliques*, p. 172) : « Je vous en conjure, ayez à cœur de faire toutes choses dans une divine concorde, sous la présidence de l'évêque, qui tient la place de Dieu, des *presbytres*, qui tiennent la place du sénat (*synedrion*) des Apôtres, et des diacres, qui me sont si chers, à qui a été confié le service de Jésus-Christ... »

3) Lettre de Polycarpe de Smyrne aux Philippiens (II^e s.)

- Adresse de l'Épître (*Pères apostoliques*, p. 227) : « Polycarpe et les *presbytres* qui sont avec lui, à l'Église de Dieu qui séjourne comme une étrangère à Philippiens... »

- Portrait du presbytre idéal :

Phil., VI, 1 (*Pères apostoliques*, pp. 231-232) : « Les *presbytres*, eux aussi, doivent être compatissants, miséricordieux envers tous ; qu'ils ramènent les égarés, qu'ils visitent tous les malades, sans négliger la veuve, l'orphelin, le pauvre... Qu'ils s'abstiennent de toute colère, acception de personne, jugement injuste ; qu'ils se tiennent éloignés de l'amour de l'argent, qu'ils ne croient pas trop vite du mal de quelqu'un et ne soient pas raides dans leurs jugements, sachant que nous sommes tous débiteurs du péché. »

4) Le *Pasteur d'Hermas* (ouvrage dont la date de composition est incertaine)

Quelques allusions peu significatives. On n'évoquera que les deux suivantes :

Vision II, 4, 2, 3 (*Pères apostoliques*, pp. 345-346) : « La femme âgée vint et me demanda si j'avais déjà donné le livre aux *presbytres*. Je dis que non. "Tu as eu raison, dit-elle. J'ai certains mots à ajouter [...] Toi tu le liras à cette ville, en présence des *presbytres qui dirigent l'Église*." »

Vision III, 1, 8 (*Pères apostoliques*, p. 347) : « Elle me dit : "Assieds-toi ici." Je lui réponds : "Madame, faites d'abord asseoir les *presbytres*." »

Ici, aucun doute : les *presbytres* sont bien les responsables de l'Église locale. Ils ont d'ailleurs la préséance.

5) Papias de Hiérapolis (de la seconde moitié du I^{er} à la première moitié du II^e s.)

Ses écrits sont perdus. Il ne nous en reste que quelques fragments sous forme de citations dans d'autres écrits et surtout chez l'évêque et historiographe de l'Église, Eusèbe de Césarée (265-340)¹². Selon ce dernier, Papias n'a jamais entendu ni vu lui-même les Apôtres, mais il dit qu'il a reçu, de ceux qui les avaient connus, ce qui concerne la foi. Voici deux textes significatifs (propos de Papias, rapportés par Eusèbe) :

Hist. Eccl., III, xxxix, 3-4 (EUSEBE, SC 31, p. 154) : « Pour toi, je n'hésiterai pas à ajouter à mes explications ce que j'ai bien appris autrefois des *presbytres* et dont j'ai bien gardé le souvenir, afin d'en fortifier la vérité [...] Si quelque part venait quelqu'un qui avait été dans la compagnie des *presbytres*, je m'informais des paroles des *presbytres* : ce qu'ont dit André ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelque autre des disciples du Seigneur¹³ ; et ce que disent Aristion et le *presbytre* Jean, disciples du Seigneur. Je ne pensais pas que les choses qui proviennent des livres me fussent aussi utiles que ce qui vient d'une parole vivante et durable. »

Ibid., Id., xxxix, 15 (EUSEBE, SC 31, p. 156) : « Et voici ce que disait le *presbytre* : Marc, qui était l'interprète de Pierre, a écrit avec exactitude, mais pourtant sans ordre, tout ce dont il se souvenait de ce qui avait été dit ou fait par le Seigneur... »

Synthèse

Sous réserve d'inventaire, nous suivons l'opinion de A. Lemaire, qui écrit¹⁴ :

présbytéroi et *épiscopoi kai diaconoi* sont deux expressions différentes pour désigner des personnes jouant des rôles analogues [...] [Il faut] distinguer deux types de ministres : les missionnaires itinérants rattachés à un centre

¹² Tous les passages d'Eusèbe cités dans la présente contribution sont tirés de EUSEBE DE CESAREE, *Histoire Ecclésiastique*, éd. G. Bardy, Sources Chrétiennes 31, Cerf, Paris, 1978, pour les livres I-V, et de Sources Chrétiennes 41, 1958, pour les livres V à VII (ci-après : EUSEBE, SC 31 et EUSEBE, SC 41).

¹³ Il est remarquable que Papias appelle les Apôtres « *presbytres* ».

¹⁴ LEMAIRE, *Ministères*, p. 99 ss. et 192-193.

missionnaire dont la responsabilité s'étend à toute une région, et les ministres des diverses communautés locales. À l'origine, ces derniers étaient appelés *présbytéroï* ou *hégouménou* dans les églises judéo-chrétiennes, et *épiscopoi kai diaconoi* dans les nouvelles communautés nées de la mission auprès des païens, tandis que le premier groupe, les missionnaires itinérants, pouvaient porter divers titres : « apôtres », « prophètes », « docteurs », ou, de façon générale, *diaconoi*. Ces titres, semble-t-il, pouvaient être utilisés aussi bien dans la mission judéo-chrétienne que dans la mission auprès des païens.

En outre, il semble que les presbytres, dont Papias recueille le témoignage, soient très différents de ceux dont parlent les autres écrits apostoliques. Malheureusement, Papias est un témoin isolé, de sorte qu'en l'absence de parallèles du même genre, il n'est pas possible de mieux saisir en quoi consiste cette différence, sur la seule base des infimes fragments de ses œuvres qui ont subsisté.

III. Les Presbytres chez Irénée de Lyon (II^e s.)

L'examen du rapport d'Irénée aux presbytres révèle un aspect de la doctrine de cet éminent auteur, qui n'a pas fait l'objet d'études suffisamment approfondies. En effet, unanimement considéré, tant par la tradition ecclésiastique que par la majorité des spécialistes contemporains, comme le parangon de l'orthodoxie doctrinale et de la succession apostolique, Irénée n'en est pas moins le transmetteur et l'ardent promoteur d'une conception eschatologique qui, jusqu'à ce jour, n'a pas encore acquis droit de cité dans l'Église : celle d'un *règne millénaire* du Christ *sur la terre*, après une première résurrection - et celle des élus appelés à partager sa royauté à Jérusalem.

Or, cette doctrine - dont il faut bien reconnaître que, depuis le IV^e siècle, elle a été l'objet, de la part de l'Église, sinon d'une condamnation, du moins d'une réprobation et d'une marginalisation qui ne se sont jamais démenties jusqu'à ce jour -, Irénée affirme qu'elle remonte en droite ligne, par la succession apostolique, à l'enseignement de Jésus lui-même.

Pour y voir plus clair, nous consacrerons un excursus à ce sujet. Mais auparavant, examinons l'enseignement d'Irénée concernant la succession apostolique.

1. La doctrine irénéenne de la succession apostolique et de la tradition de l'interprétation scripturaire authentique

Originaire d'Asie Mineure, Irénée a eu, dans sa jeunesse, le privilège d'entendre, à Smyrne, Polycarpe, l'évêque de cette ville, qui avait reçu l'enseignement de Jean, « lequel avait vu le Seigneur ». Devenu évêque de Vienne et de Lyon, en Gaule, vers 175, il est mêlé à des controverses ecclésiastiques qui divisent Églises orientales et Églises occidentales, sous les papes Éleuthère et Victor (175-199). Dans son œuvre, majoritairement dirigée

contre le gnosticisme, il consacre tout son savoir et le meilleur de son énergie à la défense et à la prédication de l'authentique tradition chrétienne.

Faisant pièce aux gnostiques, qui appuyaient leur exégèse des Écritures sur des traditions secrètes et des spéculations ésotériques, Irénée affirme que la tradition authentique et sûre vient des presbytres et des Apôtres. Il affirme hautement qu'elle est conservée au grand jour dans les différentes Églises, grâce à la succession légitime des évêques que les Apôtres ont choisis eux-mêmes pour enseigner après eux. Il stigmatise ainsi ses contradicteurs :

Adv. Haer., III, 2, 2 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, p. 278) : « Mais lorsqu'à notre tour, nous en appelons à la Tradition qui vient des Apôtres et qui, grâce aux successions des *presbytres*, se garde dans les Églises, ils [les gnostiques] s'opposent à cette Tradition : plus sages que les *presbytres* et même que les apôtres, ils ont, assurent-ils, trouvé la vérité pure, car [selon eux] les apôtres ont mêlé des prescriptions de la Loi aux paroles du Sauveur ; et non seulement les apôtres, mais le Seigneur lui-même a prononcé des paroles venant tantôt du Demiurge, tantôt de l'Intermédiaire, tantôt de la Suprême Puissance... »

Tant dans son *Adv. Haer.* que dans son autre ouvrage, *Démonstration de la prédication apostolique*, Irénée attribue la transmission de la foi aux « *presbytres*, disciples des Apôtres »¹⁵. Selon lui, conservée de cette manière, cette tradition est partout une et identique, et elle est fondée sur la « norme de la vérité » (*Adv. Haer.*, I, 9, 4 et *passim*), sur laquelle, à son tour, s'appuie l'enseignement de l'Église. Cette « doctrine de vérité » (*Ibid.*, I, 10, 3 et *passim*), se dresse, sûre de sa légitimité divine et apostolique, face aux doctrines gnostiques qui distinguent un Dieu créateur et un Dieu rédempteur, et qui multiplient les émanations divines. Elle est la norme d'interprétation de l'Écriture (*Ibid.*, IV, 32, 1). En tout état de cause, on ne peut trouver cette vérité que dans l'Église, et se séparer de cette dernière, c'est se conduire en hérétique et en schismatique.

Adv. Haer., IV, 26, 2 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, pp. 278-279) : « C'est pourquoi il faut écouter ceux qui, dans l'Église, sont *presbytres* (*eis qui in Ecclesia sunt presbyteris oportet obaudire*) : eux qui ont la succession des Apôtres (*qui successionem habent ab Apostolis // Arm.: acceperunt*), ainsi que nous l'avons montré, et, avec la succession dans l'épiscopat (*cum episcopatus successione // Arm.: propter episcopalem successionem*)¹⁶, ils ont reçu le *sûr charisme de la vérité* selon le bon plaisir du Père. Quant à tous les autres qui se séparent de la succession originelle (*qui absistunt a*

¹⁵ Cf. IRENEE DE LYON, *Démonstration de la prédication apostolique*, Sources Chrétiennes n° 406, éditions du Cerf, Paris 1995, p. 89.

¹⁶ Nous avons retouché la traduction du Père Adelin Rousseau pour suivre de plus près la version latine. Cet usage du terme *presbytres* comme désignant les successeurs de Pierre, et donc des pontifes romains, est confirmé par l'extrait suivant d'une lettre, adressée par Irénée au pape Victor et que transcrit Eusèbe de Césarée (*Hist. Eccl.*, V, xxiv, 14) : « Parmi ces hommes, les *presbytres* antérieurs à Soter qui ont dirigé l'Église que tu gouvernes aujourd'hui, c'est-à-dire Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Xyste... » (EUSEBE, SC 41, p. 70).

principali successione), quelle que soit la façon dont ils tiennent leurs conventicules, il faut les regarder comme suspects : ce sont des hérétiques à l'esprit faussé, ou des schismatiques pleins d'orgueil et de suffisance, ou encore des hypocrites n'agissant que pour le lucre et la vaine gloire. »

Irénée parle également des presbytres ailleurs que dans son maître-ouvrage, *Adversus Haereses*. Dans une lettre adressée à un certain Florinus, et dont Eusèbe de Césarée cite un extrait (*Hist. Eccl.*, V, xx, 7 ; cf. EUSEBE, SC 41, p. 62), il qualifie Polycarpe de « *presbytre* bienheureux et apostolique ». Dans la même lettre (*Ibid.*, V, xx, 4 ; cf. *Id.*, *Ibid.*, p. 61), il évoque « les *presbytres* qui ont été avant nous » (*hoi pro hêmôn presbyteroi*), ce qui semble indiquer qu'il se considère lui-même comme tel.

Toutes les considérations qui précèdent sont classiques et ont été parfaitement intégrées par la tradition ecclésiastique subséquente. Elles ont d'ailleurs valu à Irénée une réputation méritée de champion de la doctrine et de l'orthodoxie chrétiennes, et ce n'est certainement pas un hasard si le Concile Vatican II se réfère à lui à quatorze reprises.

Synthèse

Il semble que l'on puisse se rallier à la conclusion de Jacques Fantino, dans sa thèse ¹⁷ :

Irénée a été formé par des *presbytres* issus du judéo-christianisme, en premier lieu, Polycarpe de Smyrne. C'est une des raisons pour lesquelles la théologie d'Irénée est très proche du judéo-christianisme dans sa manière de se référer aux Écritures, avec cette différence que, dorénavant, le Nouveau Testament a statut d'Écritures.

Et il ne fait pas de doute que, comme l'affirme A. Benoît ¹⁸, Irénée a été marqué par des auteurs appartenant à la première époque du christianisme, comme Papias et Hermas.

Par « *presbytres* », Irénée n'entend pas un ordre, ou une hiérarchie. D'ailleurs, il parle du « *rang* de *presbytres* » et non de *l'ordre* des *presbytres*. Suivons encore Fantino ¹⁹:

L'enseignement baptismal consiste principalement à présenter les points essentiels de la foi à partir de passages des Écritures, commentés par les *presbytres*. Nous retrouvons la médiation de l'Église et de ses ministres, que sont les Apôtres et leurs successeurs, qu'Irénée appelle évêques ou *presbytres*.

Pour Irénée, comme pour les Pères du II^e siècle, les deux termes sont interchangeables et impliquent l'idée de succession apostolique ²⁰. Comme

¹⁷ J. FANTINO, *La théologie d'Irénée. Lecture des Écritures en réponse à l'exégèse gnostique*. Une approche trinitaire, (ci-après : FANTINO, *Irénée*), Cerf, Paris, 1994, p. 397.

¹⁸ A. BENOIT, S. *Irénée, introduction à l'étude de sa théologie*, Paris 1960, p. 15-25. Et cf. FANTINO, *Irénée*, p. 397, n. 19, qui se rallie à son opinion.

¹⁹ FANTINO, *Irénée*, p. 13.

Papias, il fait parfois allusion aux « *presbytres* qui ont vu et entendu » les apôtres et les disciples du Seigneur (cf. *Adv. Haer.*, II, 22, 5 ; IV, 27, 1 ; IV, 32, 1 ; V, 33, 3 ; V, 36, 1-2). Ces *presbytres*, qui ne sont pas nécessairement tous évêques, ont un rôle éminent, parce qu'ils sont des témoins authentiques et directs de l'âge apostolique.²¹

Et le même auteur nous paraît avoir raison dans ses analyses lorsqu'il écrit²² :

Aussi, vérifier la foi, c'est-à-dire la doctrine et sa transmission, revient à examiner les successions épiscopales (*Haer* 3, 3, 2) [...] *Avoir la succession apostolique équivaut à posséder la tradition issue des Apôtres.* »

Plus problématiques par contre, comme dit plus haut, sont les vues d'Irénée en matière d'eschatologie, que nous allons examiner maintenant.

2. La doctrine "millénariste" d'Irénée

Pour illustrer le charisme d'exposition des Écritures dont il crédite les *presbytres*, Irénée rapporte longuement (*Adv. Haer.*, IV, 27-31= IRENEE, *Contre les Hérésies*, pp. 495-514) - tout en y mêlant des considérations personnelles - les exégèses de l'un d'entre eux, qu'il ne nomme pas, mais dont il précise (IV, 27, 1 = *Id.*, *Ibid.*, p. 495) qu'« il tenait [la dite exégèse] des apôtres, qu'il avait vus, et de leurs disciples ». Et de conclure :

Adv. Haer., IV, 32, 1 (= *Id.*, *Ibid.*, pp. 512-513) : « C'est de cette manière que le *presbytre* (*senior*), disciple des Apôtres, discourait sur les deux Testaments, montrant qu'ils proviennent d'un seul et même Dieu [...] Si quelqu'un croit au seul Dieu qui a fait toutes choses par son Verbe [...] tout d'abord celui-là sera " attaché à la tête... " (cf. Ep 4, 16, et cf. Col 2, 19) ; ensuite, toute parole des Écritures aura pour lui une signification pleinement assurée, pourvu qu'il lise ces Écritures d'une manière attentive auprès de ceux qui, dans l'Église, sont *presbytres*, puisque c'est auprès d'eux que se trouve la doctrine des Apôtres (*si et Scripturas diligenter legerit apud eos qui in Ecclesia sunt presbyteri, apud quos est Apostolica doctrina*), comme nous l'avons montré. »

On aura remarqué que ce qui est en cause, ici, c'est l'interprétation des Écritures, qui n'est *orthodoxe* que lorsque ces dernières sont lues « *auprès des presbytres* », considérés par Irénée comme les dépositaires de « la doctrine des Apôtres ». Il est donc clair qu'en se référant à la tradition des *presbytres*, Irénée entend démontrer l'origine apostolique des conceptions d'un royaume millénaire du Christ, dont il se fait le théoricien et le champion.

Il n'empêche : il doit défendre ces *presbytres* contre les critiques dont ils sont l'objet, du fait, entre autres, de leur peu d'instruction, à en juger par l'apologie qu'Irénée est contraint de faire de ces pieux transmetteurs de la

²⁰ Voir F.-M. SAGNARD, *La Gnose Valentinienne et le Témoignage de S. Irénée*, Paris, 1947, p. 63, n. 2.

²¹ FANTINO, *Irénée*, p. 13-14, n. 13.

²² *Id.*, *Ibid.*, p. 48.

tradition apostolique. Il en profite, d'ailleurs, pour classer leurs opposants parmi ceux qui se séparent de l'Église :

Ibid., V, 20, 2 (= *Id.*, *Ibid.*, p. 628) : « Ceux donc qui délaissent le message de l'Église font grief aux *presbytres* de leur *simplicité*, ne voyant pas qu'un *homme du commun*, mais religieux, l'emporte sur un sophiste blasphémateur et impudent. »

Il est alors à cent lieues d'imaginer que, moins de deux siècles plus tard, la conception, qu'il considère comme apostolique, d'un royaume terrestre du Christ, apparaîtra tellement irrecevable aux yeux de l'évêque et historiographe de l'Église, Eusèbe de Césarée, que ce dernier l'englobera dans sa condamnation du millénarisme, non sans faire retomber la responsabilité de ce qu'il considère comme une incongruité doctrinale, sur le presbytre Papias (II^e s.) :

Hist. Eccl., III, 39, 11-13 (EUSEBE, *SC* 31, p. 154) : « Le même *Papias* ajoute d'autres choses qui seraient parvenues jusqu'à lui par une tradition orale, certaines paraboles étranges du Sauveur et certains enseignements bizarres et d'autres choses tout à fait fabuleuses. Par exemple, il dit qu'il y a aura mille ans après la résurrection des morts et que le règne du Christ aura lieu corporellement sur la terre [...] *Il a été cause qu'un très grand nombre d'écrivains ecclésiastiques après lui ont adopté les mêmes opinions que lui*, confiants dans son antiquité : c'est là ce qui s'est produit pour *Irénée* et pour d'autres qui ont pensé la même chose que lui. »

En tout état de cause, pour Irénée, c'est la seule vraie doctrine, et ceux qui, tout en se prétendant des chrétiens fidèles à la tradition de l'Église, n'y accordent pas foi, sont assimilés par lui aux « hérétiques » :

Adv. Haer., V, 31, 1 ; 32, 1 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, pp. 660, 662) : « Mais certains qui passent pour croire avec rectitude, négligent l'ordre suivant lequel devront progresser les justes et méconnaissent le rythme selon lequel ils s'exerceront à l'incorruptibilité. *Ils ont ainsi en eux des pensées hérétiques [...]* Ainsi donc, *certaines se laissent induire en erreur par les discours hérétiques* au point de méconnaître les 'économies' de Dieu et le mystère de la résurrection des justes et du royaume qui sera le prélude de l'incorruptibilité...»²³

On trouvera, ci-après, sous forme de citations, accompagnées ou non d'un commentaire, une brève anthologie de la doctrine eschatologique d'Irénée.

- Après la condamnation et la défaite de l'Antichrist :

Adv. Haer., V, 30, 4 (= *Id.*, *Ibid.*, p. 659) : « Le Seigneur viendra du haut du ciel, sur les nuées, dans la gloire de son Père, et il enverra dans l'étang de

²³ Même propos, moins négatif toutefois, chez Justin (*Dialogue*, 80) : « *Pour moi, comme tous les chrétiens parfaitement orthodoxes, tant qu'ils sont, nous savons qu'il y aura une résurrection de la chair, ainsi que mille années dans Jérusalem rebâtie, ornée et agrandie...* », tout en reconnaissant que « *beaucoup [...]* même chrétiens de doctrine pure, ne le reconnaissent pas ». Cité d'après Philippe Bobichon, JUSTIN MARTYR. *Dialogue avec Tryphon*, édition critique, traduction, commentaire, Vol. 1, Academic Press Fribourg/Editions Saint-Paul, Fribourg Suisse, 2003, p. 407-411.

feu l'Antichrist avec ses fidèles ; *il inaugurera en même temps pour les justes les temps du royaume, c'est-à-dire le repos du septième jour, qui fut sanctifié, et il donnera à Abraham l'héritage promis ; c'est là le royaume en lequel, selon la parole du Seigneur, "beaucoup viendront du levant et du couchant pour prendre place à table avec Abraham, Isaac et Jacob". »*²⁴

- C'est dans ce monde-ci - même s'il est « rénové » - que, selon Irénée, s'exercera la royauté messianique du Christ et de ses élus ressuscités :

*Id., Ibid., V, 32, 1 (= Id., Ibid., p. 662) : « Aussi est-il nécessaire de déclarer à ce sujet que les justes doivent d'abord, dans ce monde rénové, après être ressuscités à la suite de l'Apparition du Seigneur, recevoir l'héritage promis par Dieu aux pères et y régner »*²⁵ ; ensuite seulement aura lieu le jugement de tous les hommes. Il est juste, en effet, que, *dans ce monde même où ils ont peiné* et où ils ont été éprouvés de toutes les manières par la patience, ils recueillent le fruit de cette patience ; que, *dans le monde où ils ont été mis à mort* à cause de leur amour pour Dieu, *ils retrouvent la vie* ; que, *dans le monde où ils ont enduré la servitude*, ils *régnent* [...] Il convient donc que *le monde lui-même, restauré en son état premier*, soit, sans plus aucun obstacle, *au service des justes.* »

- S'appuyant sur la phrase de Jésus : « Je ne boirai plus désormais du fruit de cette vigne, jusqu'au jour où j'en boirai du nouveau avec vous dans le royaume de mon Père » (Mc 14, 25), Irénée insiste sur le caractère *terrestre* de ce royaume, et sur le *réalisme* de la *résurrection* des élus²⁶ :

Id., Ibid., V, 33, 1 (= Id., Ibid., p. 665) : « Sans aucun doute, c'est dans l'héritage de la terre qu'il le boira, de cette terre que lui-même renouvellera et rétablira en son état premier pour le service de la gloire des enfants de Dieu, selon ce que dit David : "Il renouvellera la face de la terre". En promettant d'y boire du fruit de la vigne avec ses disciples, il a fait connaître deux choses : *l'héritage de la terre*, en lequel sera bu le fruit nouveau de la vigne avec ses disciples, et la *résurrection corporelle* de ses disciples. Car *la chair qui ressuscitera dans une condition nouvelle est aussi celle qui aura part à la coupe nouvelle. Ce n'est pas, en effet, alors qu'il serait dans un lieu supérieur et supra-céleste avec ses disciples, que le Seigneur peut être conçu comme buvant du fruit de la vigne, et ce ne sont pas davantage des êtres dépourvus de chair qui pourraient en boire, car la boisson tirée de la vigne a trait à la chair, non à l'esprit.* »

²⁴ Cf. Mt 8, 11.

²⁵ C'était, semble-t-il, la conception de Jésus, comme en témoigne sa réponse à la question de ses apôtres : « Étant donc réunis, ils l'interrogeaient ainsi : Seigneur, est-ce maintenant le temps où tu vas manifester (ou : 'rendre') le royaume à Israël? Il leur répondit : Il ne vous appartient pas de connaître les temps et moments que le Père a fixés de sa seule autorité. » (Ac 1, 6).

²⁶ Cf. Mt 26, 27-29; Ps 104, 30. Bien qu'il n'y fasse pas allusion, il se peut qu'Irénée ait été influencé par un passage de l'évangile de Luc, dont la littéralité scandaleuse embarrasse tellement les commentateurs, que la quasi-totalité d'entre eux l'interprètent au sens spirituel : « *Vous mangerez et boirez à ma table, dans mon Royaume...* » (Lc 22, 30). Rappelons qu'*après sa résurrection*, Jésus a mangé et bu avec ses disciples (Lc 24, 41-43 ; Ac 10, 41, etc.).

- Pour Irénée, la rétribution du royaume messianique a lieu en '*ce monde-ci*', et non dans le '*monde à venir*' ²⁷ :

Id., *Ibid.*, V, 33, 2 (= Id., *Ibid.*, pp. 665-666) : « Il dit encore : “Quiconque aura quitté champs ou maisons, ou parents, ou frères, ou enfants, à cause de moi, recevra le centuple *en ce monde* et héritera de la vie éternelle dans le monde à venir”. Quel est donc en effet le centuple que l’on recevra *en ce monde*, et quels sont les dîners et les soupers qui auront été donnés aux pauvres et qui seront rendus? Ce sont ceux qui auront lieu *au temps du royaume*, c’est-à-dire en ce septième jour qui a été sanctifié et en lequel Dieu s’est reposé de toutes les œuvres qu’il avait faites : vrai sabbat des justes en lequel ceux-ci, sans plus avoir à faire aucun travail pénible, auront devant eux une table préparée par Dieu et regorgeant de tous les mets. » ²⁸

- Dans son tableau eschatologique, Irénée n’omet pas de mentionner la restauration du peuple juif sur sa terre ²⁹:

Id., *Ibid.*, V, 34, 1 (= Id., *Ibid.*, p. 669) : « Ezéchiel dit de même : “Voici que je vais ouvrir vos tombeaux, et je vous introduirai *dans la terre d’Israël*. Et vous saurez que je suis le Seigneur, quand j’ouvrirai vos tombeaux, quand je vous ferai sortir des tombeaux, mon peuple. Je mettrai mon Esprit en vous, et vous vivrez, et *je vous établirai sur votre terre*, et vous saurez que je suis le Seigneur”. Le même Prophète dit encore : “Voici ce que dit le Seigneur : Je rassemblerai Israël d’entre toutes les nations parmi lesquelles ils ont été dispersés, et je me sanctifierai en eux aux yeux des peuples des nations, et *ils habiteront sur leur terre*, que j’ai donnée à mon serviteur Jacob. *Ils y habiteront en sécurité, ils bâtiront des maisons et planteront des vignes, ils habiteront en sécurité*, quand j’exercerai un jugement sur tous ceux qui les auront méprisés.” »

- D’après Irénée, aux temps messianiques, Jérusalem sera rebâtie ³⁰ :

Id., *Ibid.*, V, 34, 4 (= Id., *Ibid.*, pp. 671-672) : « Isaïe dit encore au sujet de Jérusalem : “Voici ce que dit le Seigneur : Heureux celui qui a une postérité dans Sion et une parenté dans Jérusalem! Voici qu’un roi juste régnera, et les princes gouverneront avec droiture.” Et à propos des *préparatifs de sa reconstruction*, il dit : “Voici que je te prépare pour pierres de l’escarboucle et pour fondements du saphir ; je ferai tes créneaux de jaspé, tes portes de cristal et ton enceinte de pierres précieuses ; tous tes fils seront enseignés par le Seigneur, tes enfants seront dans une grande paix, et tu seras édifiée dans la justice.” »

- Contrairement à ceux qui voient, dans ce texte, la prophétie d’un monde céleste après la destruction de l’univers, Irénée nous apprend qu’il s’agit, en

²⁷ Cf. Mt 19, 29; Lc 18, 29-30.

²⁸ Conception analogue dans la tradition rabbinique. Cf. MAÏMONIDE, *Introduction au chapitre Helèq*, dans MOÏSE MAÏMONIDE, *Épîtres*, Verdier, Lagrasse, 1983, p. 177 (ci-après : MAÏMONIDE, *Épîtres*) : « Les Maîtres disaient: [...] à l’avenir [...] les hommes diront lorsque quelqu’un trouvera les choses prêtes et toutes préparées : “*un tel a trouvé un pain cuit et des mets préparés*” ».

²⁹ Cf. Ez 37, 12-14; 28, 25-26.

³⁰ Cf. Is 31, 9 à 32, 1; 54, 11-14.

fait, de la reconstruction, *sur terre*, de la *Jérusalem messianique*, telle que décrite dans le livre de Baruch ³¹ :

Id., *Ibid.*, V, 35, 2 (= Id., *Ibid.*, p. 674) : « Ces événements ne sauraient se situer dans les lieux supra-célestes, “car Dieu, vient de dire le prophète, montrera ta splendeur à *toute la terre qui est sous le ciel*”, mais ils se produiront *au temps du royaume*, lorsque la terre aura été renouvelée par le Christ et que *Jérusalem aura été rebâtie sur le modèle de la Jérusalem d’en haut*. »

- Contrairement à nombre de théologiens et de fidèles d’aujourd’hui, Irénée n’est pas choqué par la perspective d’une coexistence, dans le Royaume messianique, de ressuscités et de non-ressuscités (« ceux qui ont été laissés », ou « gardés à cet effet », selon sa terminologie), et il refuse qu’on allégorise les textes scripturaires, qui, selon lui, garantissent *l’accomplissement réel* de ces annonces prophétiques ³² :

Id., *Ibid.*, V, 34, 4 ; 35, 1 (= Id., *Ibid.*, pp. 672-673) : « Le même prophète dit encore : “Voici que je crée Jérusalem pour l’allégresse, et mon peuple pour la joie. Je serai dans l’allégresse au sujet de Jérusalem et dans la joie au sujet de mon peuple. On n’y entendra plus désormais le bruit des lamentations ni le bruit des clameurs ; il n’y aura plus là d’homme frappé d’une mort prématurée, ni de vieillard qui n’accomplisse pas son temps : car le jeune homme aura cent ans, et *le pécheur qui mourra aura cent ans et sera maudit*. Ils bâtiront des maisons et eux-mêmes les habiteront [...] Car les jours de mon peuple seront comme les jours de l’arbre de vie, ils useront les ouvrages de leurs mains.” [...] Si certains essayent d’entendre de telles prophéties *dans un sens allégorique*, ils ne parviendront même pas à tomber d’accord entre eux sur tous les points. D’ailleurs, ils seront convaincus d’erreur par les textes eux-mêmes, qui disent : “Lorsque *les villes des nations seront dépeuplées*, faute d’habitants, ainsi que les maisons, faute d’hommes, et lorsque *la terre sera laissée déserte*...” [...] Il dit encore : “Que l’impie soit enlevé, pour ne point voir la gloire du Seigneur !”. “*Et après*” que “*cela*” aura eu lieu, “Dieu, dit-il, éloignera les hommes, et ceux qui auront été laissés se multiplieront sur la terre.” “*Ils bâtiront des maisons et*

³¹ Cf. Ba 5, 3.

³² Cf. Is 65, 18-22, et Is 6, 11 ; 13, 9 ; 26, 10 ; 6, 12. On trouve un passage très similaire à celui-ci dans le *Dialogue avec Tryphon*, 81. 1-4 : « Voici comment Isaïe a parlé de cette période de *mille années*. [Justin cite alors intégralement Is 65, 17-25, avant de poursuivre]... Or, ajoutai-je, l’expression qui dit en ce passage : “Car, comme c’est comme les jours de l’arbre que seront les jours de mon peuple” (désigne) nous l’entendons, *les œuvres de leurs peines* : c’est *mille années* qu’elle évoque en mystère. De fait, comme à Adam il avait été dit que “*le jour où il mangerait de l’arbre, serait celui de sa mort*”, nous savons qu’il n’a pas atteint *mille années* (Gn 2, 17), et comprenons aussi que la parole : “Un jour du Seigneur est comme *mille ans*” (Ps 89, 4) se rapporte à cela. D’ailleurs, chez nous, un homme du nom de Jean, l’un des apôtres du Christ, a prophétisé, dans l’*Apocalypse* qui lui fut faite, que ceux qui auront cru à notre Seigneur passeront *mille ans* à Jérusalem ; après quoi arrivera la *résurrection* générale, et, en un mot éternelle, unanime, de tous les hommes ensemble, ainsi que le jugement. » Cité d’après Bobichon, JUSTIN MARTYR. *Dialogue avec Tryphon*, op. cit., p. 407-411. Les italiques sont de l’éditeur de l’ouvrage cité.

eux-mêmes les habiteront” [...] Toutes les prophéties de ce genre se rapportent sans conteste à la *résurrection des justes* [...] alors *les justes régneront sur la terre* [...] Et tous ceux que le Seigneur trouvera en leur chair, l’attendant des cieux après avoir enduré la tribulation et avoir échappé aux mains de l’Impie, ce sont ceux dont le prophète a dit : “Et ceux qui auront été laissés se multiplieront sur la terre.” Ces derniers sont aussi tous ceux d’entre les païens que Dieu préparera d’avance pour que, *après avoir été laissés*, ils se multiplient sur la terre, soient gouvernés par les saints et servent à Jérusalem. »

Tels sont, en substance, les propos d’Irénée concernant les « temps messianiques », appelés par lui « temps du Royaume ».

Voyons maintenant ce qu’il dit du « monde à venir ». Notons qu’il distingue nettement les deux perspectives. Ce qu’il décrit ensuite - en citant principalement les chapitres 20 et 21 de l’Apocalypse - est expressément placé par lui « *après les temps du royaume* ». Et la Jérusalem qui descend du ciel n’est pas confondue avec celle qui a été rebâtie précédemment, lors de l’instauration, *sur terre*, du Royaume messianique ³³ :

Id., *Ibid.*, V, 35, 2 (= Id., *Ibid.*, p. 675) : « C’est de cette Jérusalem-là que sera l’image la Jérusalem de la première terre, où les justes s’exerceront à l’incorruptibilité et se prépareront au salut ; comme c’est aussi de ce tabernacle-là que Moïse a reçu le modèle sur la montagne. »

- Pour Irénée, le « temps du Royaume » est la période où, dans une création partiellement renouvelée, les ressuscités franchiront graduellement les étapes qui les séparent de l’incorruptibilité parfaite ³⁴. Ce schéma peut nous étonner ; pourtant, il ressort des propos mêmes de ce Père, comme en font foi les passages qui suivent :

Id., *Ibid.*, V, 35, 2 (= Id., *Ibid.*, p. 676) : « Et de même qu’il ressuscitera réellement [...] c’est réellement aussi qu’il s’exercera à l’incorruptibilité, qu’il croîtra et qu’il parviendra à la plénitude de sa vigueur, *aux temps du royaume*, jusqu’à devenir capable de saisir la gloire du Père. Puis, quand toutes choses auront été renouvelées, c’est réellement qu’il habitera la cité de Dieu. »

- À propos de ce processus, étrange à nos yeux, Irénée parle même de « transfert » de cette création, dont la « figure passe » ³⁵, à la nouvelle. Mais pour éviter qu’une fois de plus, quelque héritier de la philosophie platonicienne ne s’avise de s’imaginer une espèce d’angélisation de l’humanité, ni une spiritualisation de la matière, il précise :

Id., *Ibid.*, V, 36, 1 (= Id., *Ibid.*, p. 676) : « Car ni la substance ni la matière de la création ne seront anéanties [...] mais “la figure de ce monde passera”, c’est-à-dire les choses dans lesquelles la transgression a eu lieu : car l’homme a vieilli en elles. »

³³ Cf. Ex 25, 40 et He 8, 5.

³⁴ Sur ce processus, voir Ysabel DE ANDIA, *Homo Vivens. Incorruptibilité et divinisation de l’homme selon Irénée de Lyon*, Études Augustiniennes, Paris, 1986, p. 299 et ss.

³⁵ Cf. 1 Co 7, 31.

- Et pour mieux faire partager aux lecteurs de son ouvrage sa connaissance de ce mystère, Irénée ajoute :

Id., *Ibid.*, V, 36, 1 (= Id., *Ibid.*, p. 676) : « Mais lorsque cette “figure” aura passé, que l’homme aura été renouvelé, *qu’il sera mûr pour l’incorruptibilité au point de ne plus pouvoir vieillir*, “ce sera alors le ciel nouveau et la terre nouvelle” ³⁶, en lesquels l’homme nouveau demeurera, conversant avec Dieu d’une manière toujours nouvelle. »

- Il se réfère même à une vénérable tradition pour décrire ce que l’on pourrait appeler les ‘degrés proportionnels de gloire’, qui seront l’apanage des participants de « ce monde-là » ³⁷ :

Id., *Ibid.*, V, 36, 1 (= Id., *Ibid.*, p. 677) : « Et *comme le disent les presbytres*, c’est alors que “ceux qui auront été jugés dignes” du séjour du ciel y pénétreront, tandis que d’autres jouiront des délices du Paradis et que d’autres encore posséderont la splendeur de la cité ; mais partout Dieu sera vu, dans la mesure où ceux qui le verront en seront dignes. »

- Et de poursuivre sur le même thème :

Id., *Ibid.*, V, 36, 2 (= Id., *Ibid.*, p. 677) « Telle sera la différence d’habitation entre ceux qui auront produit “cent pour un, soixante pour un, trente pour un” : les premiers seront enlevés aux cieus, les seconds “séjourneront dans le paradis”, les troisièmes habiteront “la cité”, c’est la raison pour laquelle le Seigneur a dit qu’ “il y a de nombreuses demeures chez son Père” [...] C’est là la “salle du festin” en laquelle prendront place et se régaleront “les invités aux noces”. » ³⁸

- C’est alors qu’Irénée forge ce qui ressemble à une formule de ‘procession trinitaire’ - au sens théologique du terme -, laquelle est parfaitement conforme, d’ailleurs, à l’expression de ce mystère par saint Paul lui-même :

Id., *Ibid.*, V, 36, 2 (= Id., *Ibid.*) : « Tels sont, *aux dires des presbytres, disciples des apôtres*, l’ordre et le rythme que suivront ceux qui sont sauvés, ainsi que les degrés par lesquels ils progresseront : *par l’Esprit ils monteront au Fils, puis, par le Fils, ils monteront au Père*, lorsque le Fils cédera son œuvre au Père, selon ce qui a été dit par l’Apôtre : “Il faut qu’il règne, jusqu’à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses pieds : le dernier ennemi qui sera anéanti, c’est la mort”. » ³⁹

Parvenu au terme de son œuvre, Irénée exprime, avec une rare densité d’expression, la quintessence de la consommation du mystère de Dieu, en une série d’affirmations, dont chacune devrait être analysée et méditée avec attention, car elles renferment une doctrine qui n’a malheureusement pas encore été prise en compte comme elle le mériterait par la théologie chrétienne.

³⁶ Cf. Is 65, 17; cf. Ap 21, 1.

³⁷ Cf. Lc 20, 35.

³⁸ Références bibliques implicites : Mt 13, 8; Lc 23, 43; Jn 14, 2; Ap 22, 14; Mt 22, 1-14.

³⁹ Cf. 1 Co 15, 25-26.

- Tout d'abord - chose qui étonnera sans doute -, Irénée déclare, sans la moindre ambiguïté, et en plein accord avec l'Apocalypse ⁴⁰, que *la première résurrection a lieu sur la terre et aux temps du Royaume* :

Id., *Ibid.*, V, 36, 3 (= Id., *Ibid.*, p. 678) : « Ainsi donc, de façon précise, Jean a vu par avance *“la première résurrection”*, qui est celle des justes, et *l'héritage de la terre* qui doit se réaliser *dans le royaume*. »

- Immédiatement après cette affirmation, Irénée croit nécessaire de l'étayer par deux passages néotestamentaires ⁴¹ qui, du coup, s'éclairent d'une lumière nouvelle :

Id., *Ibid.*, V, 36, 3 (= Id., *Ibid.*) : « C'est exactement cela que le Seigneur a enseigné, lui aussi, quand il a promis de “boire le mélange nouveau” de la coupe avec ses disciples “dans le Royaume”, et encore lorsqu'il a dit : “Des jours viennent où les morts qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de l'Homme et ils ressusciteront, ceux qui auront fait le bien pour une résurrection de vie et ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de jugement”. »

- L'explication que fournit ensuite Irénée semble avoir pour but d'aider ses lecteurs à parvenir à la compréhension de ces événements futurs, dont il est difficile de se représenter les modalités concrètes de réalisation :

Id., *Ibid.*, V, 36, 3 (= Id., *Ibid.*) : « Il dit par-là que *ceux qui auront fait le bien ressusciteront les premiers* pour aller vers le repos et qu'*ensuite ressusciteront ceux qui doivent être jugés*. » ⁴²

On serait tenté de voir dans ce propos un écho d'un verset néotestamentaire d'interprétation disputée (Mt 24, 41 = Lc 17, 35) :

« Tel sera aussi l'avènement du Fils de l'homme. Alors deux hommes seront aux champs : l'un est pris, l'autre laissé ; deux femmes en train de moudre : l'une est prise, l'autre laissée. »

- Ensuite, Irénée glisse, sans transition, vers la justification de la doctrine, - au demeurant controversée, comme on l'a vu plus haut - de ce qu'on a appelé le *Millénarisme*, c'est-à-dire la croyance en un royaume terrestre du Christ avec ses élus durant une très longue période, symboliquement fixée à « mille ans » par l'Apocalypse et d'autres courants de la tradition. Et, comme c'est souvent le cas chez ce Père, cette justification se fait sur base scripturaire ⁴³ :

Id., *Ibid.*, V, 36, 3 (Id., *Ibid.*) : « C'est ce qu'on trouve déjà dans le livre de la Genèse, d'après lequel “la consommation de ce siècle” aura lieu “le sixième jour”, c'est-à-dire *la six millième année* ; puis ce sera le septième jour, jour du *repos*, au sujet duquel David a dit : “C'est là mon *repos*, les justes y entreront”. »

⁴⁰ Cf. Ap 20, 5-6.

⁴¹ Cf. Mt 26, 29; Jn 5, 25 ; 28-29.

⁴² Cf. 1 Th 4, 16.

⁴³ Cf. Ap 20, 4-6; cf. Gn 1, 32 à 2, 1; Ps 132, 14; 118, 20. Cf. aussi He 3-4.

- Et toujours sur la foi des Écritures ⁴⁴, Irénée conclut ainsi son argumentation en faveur de sa foi millénariste :

Id., *Ibid.*, V, 36, 3 (= Id., *Ibid.*) : « Ce septième jour est le *septième millénaire*, celui du *royaume des justes*, dans lequel ils s'exerceront à l'incorruptibilité, après qu'aura été renouvelée la création pour *ceux qui auront été gardés dans ce but*. C'est ce que confesse l'apôtre Paul lorsqu'il dit que "la création sera libérée de l'esclavage de la corruption pour avoir part à la liberté glorieuse des enfants de Dieu". »

L'expression « ceux qui auront été gardés dans ce but » évoque, elle aussi, plusieurs passages scripturaires :

Pour toi, va, prends ton repos et tu te lèveras *pour ta part* à la fin [ou : dans la suite] des jours. (Dn 12, 13).

Le reste laissé à Sion, *ce qui survit à Jérusalem*, sera appelé saint : *tout ce qui est inscrit pour la vie* à Jérusalem [...] Le Seigneur créera partout sur la montagne de Sion et sur *ceux qui s'y assemblent* une nuée le jour, et une fumée avec l'éclat d'un feu flamboyant, la nuit. (Is 4, 3.5).

Tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés, car sur le mont Sion *il y aura des rescapés* [...] et à Jérusalem *des survivants* que le Seigneur appelle. (Jl 3, 5).

Ainsi parle le Seigneur. Je reviens à Sion et je veux habiter au milieu de Jérusalem. Jérusalem sera appelée Ville-de-Fidélité, et la montagne du Seigneur Sabaoth, Montagne-sainte. Ainsi parle le Seigneur Sabaoth. *Des vieux et des vieilles s'assiéront encore sur les places de Jérusalem* : chacun aura son bâton à la main, à cause du nombre de ses jours. (Za 8, 3-4).

- Et voici une nouvelle précision concernant les ressuscités qui régneront avec le Christ, *sur la terre* :

Id., *Ibid.*, V, 35, 1 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, p. 673) : « Toutes les prophéties de ce genre se rapportent sans conteste à la *résurrection des justes* qui aura lieu après l'avènement de l'Antichrist et l'anéantissement des nations soumises à son autorité : alors *les justes régneront sur la terre*, croissant à la suite de l'apparition du Seigneur, ils s'accoutumeront, grâce à lui, à saisir la gloire du Père et, dans ce Royaume, ces justes accéderont au commerce des saints anges ainsi qu'à la communion et à l'union avec les réalités spirituelles. »

- Enfin, en une formule qui n'a jamais été dépassée, Irénée récapitule les deux étapes de la consommation du mystère du salut : l'instauration du Royaume messianique terrestre, d'abord, puis la vie du monde à venir ⁴⁵ :

⁴⁴ Cf. Ap 20, 4-6; Rm 8, 21.

⁴⁵ Cf. 1 Co 2, 9 = Is 64, 3. La tradition juive est, sur ce point, étonnamment consonante avec ces vues irénéennes, comme l'illustrent les deux commentaires rabbiniques suivants : 1) TB *Sanhédrin*, 99 a : « Rabbi Hiya fils de Abba a dit, au nom de Rabbi Yohanan : Tous les prophètes n'ont prophétisé que pour les jours du Messie, mais pour ce qui est du *monde à venir*, aucun œil, ô Dieu, n'a vu, excepté toi, ce qu'il

Id., *Ibid.*, V, 36, 3 (= Id., *Ibid.*, pp. 678-679) : « Et en tout cela et à travers tout cela apparaît un seul et même Dieu Père : *c'est lui qui a modelé l'homme et promis l'héritage de la terre ; c'est lui qui le donnera, lors de la résurrection des justes, et réalisera ses promesses dans le Royaume de son Fils ; c'est lui enfin qui accordera, selon sa paternité, "ces biens que l'œil n'a pas vus, que l'oreille n'a pas entendus et qui ne sont pas montés au cœur de l'homme"* [= la vie du monde à venir] ».

A l'évidence, cette dernière citation, dans le contexte où la place Irénée, témoigne d'une prise au sérieux du schéma, trop souvent allégorisé, de l'Apocalypse. La victoire sur les impies conduits par l'Antichrist, la première résurrection, le royaume des justes avec le Christ sur la terre des promesses, sont les biens des *temps messianiques*. Irénée le confirme : il s'agit des promesses que « Dieu... réalisera *dans le royaume de son Fils* ».

Et, comme nous l'avons vu, plus haut, cette royauté s'exercera *sur la terre*.

Par contre, la transfiguration définitive de la création et de l'humanité - le « monde à venir » - n'advientra *qu'après la destruction de l'univers matériel, la résurrection finale de toute chair, et le jugement général*, dont les deux derniers chapitres (21 et 22) de l'Apocalypse décrivent les modalités, dans le style propre à cet écrit.

Terminons cette évocation des conceptions d'Irénée concernant l'avènement des « temps du royaume » (équivalent de l'expression juive « *yemot hamashiah* = jours du Messie ») - qui, selon lui, doit avoir lieu en Terre Sainte, autour du Temple reconstruit -, par la citation de trois passages particulièrement frappants tant par leur littéralisme scripturaire, que du fait qu'ils se réfèrent expressément à la tradition des *presbytres*, en général, et à celle de *Papias*, en particulier. On y retrouve les deux stades de la consommation du mystère, évoqués plus haut :

Adv. Haer., V, 33, 2-4 (= Id., *Ibid.*, pp. 665-667) : « Quel est, en effet, le centuple que l'on recevra en ce siècle [cf. Mc 10, 30], et quels sont les dîners et les soupers qui auront été donnés aux pauvres et qui seront rendus [cf. Lc 14, 12-13] ? Ce sont ceux qui auront lieu *au temps du royaume*, c'est-à-dire en ce septième jour qui a été sanctifié et en lequel Dieu s'est reposé de toutes les œuvres qu'il avait faites : vrai sabbat des justes, en lequel *ceux-ci, sans plus avoir à faire aucun travail pénible, auront devant eux une table préparée par Dieu et regorgeant de tous les mets* ⁴⁶ [...] C'est ce que

accomplira pour celui qui l'attend. » 2) MAÏMONIDE, *Épîtres*, p. 174 : « Déjà le prophète [Isaïe] a expliqué que le monde à venir n'est pas atteint par les sens corporels. C'est ce qui est écrit : "*Jamais œil humain n'avait vu un autre Dieu que toi, agir de la sorte en faveur de ses fidèles*", et les maîtres commentent cela : Tous les prophètes n'ont prophétisé que pour les jours du Messie, mais le monde à venir, *aucun œil ne l'a vu*, sauf toi, Dieu. »

⁴⁶ A nouveau, on trouve, dans la tradition rabbinique, des conceptions identiques concernant les Temps messianiques : « En ces jours-là, il sera très facile à l'homme de trouver sa subsistance, car en travaillant peu, il obtiendra de grands résultats. Les Maîtres disaient : "*La terre d'Israël produira à l'avenir des galettes et des vêtements*

les *presbytres* qui ont vu Jean, le disciple du Seigneur, se souviennent avoir entendu de lui, lorsqu'il évoquait *l'enseignement du Seigneur relatif à ces temps-là*. Voici donc les paroles du Seigneur : " Il viendra des jours où des vignes croîtront, qui auront chacune *dix mille* ceps, et sur chaque cep *dix mille* branches, et sur chaque branche *dix mille* bourgeons, et sur chaque bourgeon *dix mille* grains, et chaque grain pressé donnera vingt-cinq métrètes de vin. Et lorsque l'un des saints cueillera une grappe, une autre grappe lui criera : Je suis meilleure, cueille-moi et, par moi, bénis le Seigneur ! De même le grain de blé produira *dix mille* épis, chaque épi aura *dix mille* grains et chaque grain donnera cinq chénices de belle farine ; et il en sera de même, toute proportion gardée, pour les autres fruits, pour les semences et pour l'herbe ⁴⁷ [...] Voilà ce que *Papias*, auditeur de Jean, familier de Polycarpe, homme vénérable, atteste par écrit dans le quatrième de ses livres - car il existe cinq livres composés par lui. Il ajoute : " *Tout cela est croyable pour ceux qui ont la foi*. Car, poursuit-il, comme Judas le traître demeurait incrédule et demandait : Comment Dieu pourra-t-il créer de tels fruits ? - le Seigneur lui répondit : Ceux-là le verront, qui vivront jusqu'alors ". »

Ibid., V, 36, 2 (= *Id.*, *Ibid.*, p. 677) : « Tels sont, au dire des *presbytres*, disciples des apôtres, l'ordre et le rythme que suivront ceux qui sont sauvés, ainsi que les degrés par lesquels ils progresseront [...] le dernier ennemi qui sera anéanti, c'est la mort. *Aux temps du royaume*, en effet, l'homme, vivant en juste sur la terre, oubliera de mourir. » ⁴⁸ *Ibid.*, V, 36,1 (= *Id.*, *Ibid.*, pp. 676-677) : « Mais lorsque cette 'figure' aura passé, que l'homme aura été renouvelé, qu'il sera mûr pour l'incorruptibilité au point de ne plus pouvoir vieillir, ce sera alors " le ciel nouveau et la terre nouvelle" [cf. Is 65, 17] [...] Et, comme le disent les *presbytres*, " c'est alors que ceux qui auront été jugés dignes du séjour du ciel y pénétreront, tandis que d'autres jouiront des délices du paradis, et que d'autres encore posséderont la

de laine fine" - puisque les hommes diront lorsque quelqu'un trouvera les choses prêtes et toutes préparées "un tel a trouvé un pain cuit et des mets préparés" ; et la preuve est tirée de ce qui est dit : "Des fils d'étrangers seront vos laboureurs et vos vigneron", pour nous faire savoir qu'il y aura là semailles et moissons. » (Maïmonide, *Épîtres*, p. 177-178; et cf. TB *Shabbat*, 30 b). Et cf. Is 61, 5.

⁴⁷ Perspectives analogues dans l'*Apocalypse de Baruch*, XXIX, 5-6 : « La terre aussi donnera des fruits, *dix mille pour un*. Chaque vigne portera mille sarments, chaque sarment portera mille grappes, chacune des grappes comptera mille raisins, et un raisin donnera un kor de vin. Et ceux qui ont eu faim se réjouiront et seront chaque jour spectateurs de prodiges. » Texte cité d'après : *L'Apocalypse de Baruch*. Introduction, traduction du syriaque et commentaire, par Pierre Bogaert, tome I, Sources Chrétiennes n° 144, Cerf, Paris, 1969, p. 483.

⁴⁸ Autre parallèle rabbinique intéressant chez MAÏMONIDE, *Épîtres*, p. 178-179 : « En ces jours-là, il y aura une grande perfection, qui fera mériter *la vie du monde à venir* [...] Le royaume [du Messie] durera très longtemps et la vie des hommes se prolongera également, car lorsque les soucis et les chagrins sont écartés, les jours de l'homme s'allongent [...] Ce sera un homme complet, et il est de la nature de l'homme complet de ne rencontrer aucun obstacle à la résurrection de son âme et à la réalisation de l'existence qui lui convient, qui est le monde à venir. » Cf. saint Paul (Ep 4, 13) : « ...cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ ».

splendeur de la cité ; mais partout Dieu sera vu, dans la mesure où ceux qui le verront en seront dignes ». »

Synthèse

Qu'un Père de l'Église aussi vénérable en ait appelé à l'autorité des *presbytres* pour garantir l'orthodoxie de sa doctrine eschatologique - si proche, nous l'avons vu, des conceptions juives traditionnelles concernant les temps messianiques (= « les temps du royaume » chez Irénée) et le « monde à venir » (même expression chez Irénée)⁴⁹ -, ne peut laisser la théologie indifférente. Il n'y aurait qu'incohérence, en effet, à créditer Irénée d'un rôle capital dans la définition du dépôt de la foi et dans la transmission fidèle de la tradition apostolique, tout en le considérant, *a posteriori*, comme influencé par des conceptions peu dignes de foi, au motif qu'il a prôné une doctrine, discréditée ensuite par l'Église durant de longs siècles et jusqu'à notre époque.

D'ailleurs, le même Eusèbe de Césarée, qui charge Papias⁵⁰ pour mieux disculper Irénée, fait peu d'honneur au discernement de ce dernier en le considérant comme abusé par « l'ancienneté » du presbytre de Hiérapolis. On peut s'en étonner, d'autant que, dans les premières lignes du Livre V de son *Histoire ecclésiastique*, c'est sur l'évêque de Lyon qu'Eusèbe fait fond, comme il l'écrit lui-même, pour

« rapporter, au moment opportun, les paroles des antiques *presbytres* et écrivains ecclésiastiques, par lesquelles ils ont transmis par écrit les traditions venues jusqu'à eux au sujet des Écritures canoniques » ;

et d'ajouter :

« *et comme Irénée est l'un d'eux, nous allons donc citer ses paroles.* » (*Hist. Eccl.*, V, viii, 1 = EUSEBE, SC 41, p. 35).

Enfin, il semble clair que les « presbytres » auxquels se réfère Irénée pour justifier l'origine apostolique de ses conceptions terrestres et millénaristes du royaume de Dieu, sont les contemporains et les proches successeurs des

⁴⁹ Concernant le « monde à venir », notons la consonance des conceptions juives avec celles du Nouveau Testament. En effet, Maïmonide résume, de manière succincte et fiable, la tradition juive concernant les Temps messianiques, qu'il appelle « les jours du Messie », et qu'il distingue du « monde à venir » : « *Dans le monde à venir*, il n'y a pas de nourriture, de boisson, pas d'ablutions, pas d'onction, *pas de rapports sexuels*, mais les *justes siégeront, la tête couronnée*, et jouiront de la splendeur de la Shekhinah [la gloire de Dieu, telle qu'elle se rend présente aux hommes]. » (MAÏMONIDE, *Épîtres*, p. 172). De son côté, le NT rapporte ces paroles de Jésus : « Ceux qui auront été jugés dignes d'avoir part à *ce monde-là* [le monde à venir] ne prennent *ni femme ni mari...* » (Lc 20, 35) ; tandis que l'Apocalypse fait la description suivante : « Vingt-quatre sièges entourent le trône, sur lesquels sont *assis* vingt-quatre Vieillards vêtus de blanc, *avec des couronnes d'or sur leurs têtes...* » (Ap 4, 4).

⁵⁰ Voir *Hist. Eccl.*, III, 39, 12-13 (EUSEBE, SC 31, p. 156) : « Je pense qu'il [Papias] suppose tout cela [un règne corporel du Christ sur la terre durant mille ans], *après avoir mal compris les récits des apôtres, et qu'il n'a pas saisi les choses dites par eux en figures et de manière symbolique.* D'ailleurs, *il avait l'esprit très faible*, comme on peut le constater en lisant ses écrits... »

Apôtres. Toutefois, dans d'autres contextes, il arrive qu'Irénée utilise le même vocable pour désigner des responsables de communautés ecclésiales, appartenant à la hiérarchie de l'Église de son temps - même s'il n'est pas toujours évident qu'ils aient été des évêques -, et dont il semble évident qu'ils étaient réputés pour leur fidélité à la Tradition apostolique et la pureté de leur doctrine.

Conclusion

Unanimement considéré, tant par la tradition ecclésiastique que par la quasi totalité des théologiens d'aujourd'hui, comme l'un des premiers et des plus sûrs garants de la Tradition apostolique et l'un des plus illustres artisans de sa fixation et de sa transmission fidèle, Irénée a combattu, avec détermination et compétence, les conceptions délétères des divers systèmes hétérodoxes qui se réclamaient d'une tradition secrète (gnose), censée transcender l'enseignement des Apôtres, parce que prétendument venue d'en-haut. Pour prémunir ses fidèles contre la séduction de ces doctrines ésotériques, Irénée a composé un remarquable traité de l'authentique doctrine apostolique, dont l'Église s'est nourrie durant des siècles et auquel elle se réfère encore aujourd'hui. Et nul doute que la croyance en un règne terrestre millénaire du Christ avec ses élus, après la première résurrection, faisait partie de ce corpus doctrinal. Raison de plus pour s'étonner du discrédit dans lequel elle est tombée, depuis le IV^e s.

Le cadre de cette contribution ne permet pas de tracer fût-ce un canevas de l'étude *ex professo* que mériterait cette difficile question. On se contentera donc de résumer, ci-après, l'essentiel du dossier canonique, en l'espèce de deux mises en garde contemporaines, toujours en vigueur, envers cette doctrine vénérable, qui fut - et est toujours, semble-t-il - orthodoxe, et qui, en tout état de cause, n'a jamais fait l'objet d'une condamnation formelle de la part de la hiérarchie catholique.

L'occasion d'une première mise au point officielle - nette, mais néanmoins nuancée - concernant cette croyance, fut la parution, vers la fin des années 30, de l'ouvrage d'un religieux chilien, du nom de Lacunza, intitulé « Venue du Messie en gloire et majesté ». Le 22 avril 1940, Mgr Joseph Caro Martinez, archevêque de Saint Jacques, au Chili, adressait une lettre au Saint-Office, pour demander la conduite à tenir face à cette résurgence des doctrines millénaristes dans son pays. Cette instance lui répondait, le 11 juillet 1941, qu'elle approuvait sa réaction, et lui communiquait la décision officielle à ce sujet, prise en séance plénière, le même mois, et dont voici le texte ⁵¹:

« Le système du millénarisme même mitigé - à savoir, qui enseigne que, selon la vérité catholique, le Christ Seigneur, avant le jugement final, viendra corporellement sur cette terre pour régner, que la résurrection

⁵¹ Publié dans *Estudios*, Buenos Aires, de nov. 1941, p. 365, et reproduit intégralement dans *Periodica*, t. 31, n° 15, d'avril 1942, p. 166-167.

d'un certain nombre de justes ait eu lieu, ou n'ait pas eu lieu - ne peut être enseigné avec sûreté (tuto doceri non posse). »

Il n'est pas sans intérêt de lire un commentaire théologique de l'époque, dû au P. Silvius Rosadini, jésuite, et paru, en latin, dans la revue *Periodica* ⁵². Comme c'est l'usage en pareil cas, l'auteur - qui s'adresse surtout aux théologiens et aux clercs instruits - fait flèche de tout bois pour justifier le bien fondé du décret. Après avoir expliqué en quoi consiste le système millénariste et en avoir retracé les origines, il entreprend de le discréditer, lui déniait d'abord tout fondement scripturaire solide, et allant même - au prix de quelques entorses à la vérité des textes - jusqu'à nier que les Pères aient réellement accepté et propagé la doctrine telle qu'elle est traditionnellement connue.

Arrêtons-nous un instant sur la manière dont ce commentateur « se débarrasse » - le terme n'est pas trop fort - des deux plus grands témoins patristiques de l'orthodoxie du système millénariste : Justin et Irénée.

Voici d'abord ce qu'il dit de Justin ⁵³ :

« Saint Justin Martyr, en en appelant, de fait, à l'Apocalypse de Jean, met en avant, de façon plus déterminée que les précédents, un *millénarisme spirituel*, mais ajoute en même temps que beaucoup d'excellents chrétiens sont en désaccord sur ce point. »

Il est facile de démontrer que le jésuite en prend à son aise avec la réalité des faits. Rappelons, en effet, que le texte évoqué par le religieux réagissait à une question bien précise de Tryphon, son interlocuteur juif (réel ou fictif) :

JUSTIN, *Dialogue*, 80, p. 405 : « Mais dis-moi, *professez-vous réellement que cet emplacement de Jérusalem doit être rebâti ? Que vous espérez que votre peuple y sera rassemblé et s'y réjouira en compagnie du Christ, avec les patriarches, les prophètes, et ceux de notre race ?...* »

La réponse de Justin permet de constater, à la lumière de l'interrogation antécédente de Tryphon, que le millénarisme professé par le philosophe chrétien était tout sauf « spirituel », et que le fait qu'il ait admis honnêtement l'existence de divergences de vues entre bons chrétiens, à ce propos, ne signifie nullement qu'il ait remis en question sa propre foi en cette doctrine, comme le prouve d'ailleurs le texte suivant :

Id., *Ibid.*, 80. 1-5, p. 405-407 : « Je ne suis pas assez misérable, Tryphon, pour affirmer autre chose que ce que je crois. Ainsi t'ai-je déclaré, dans ce qui précède, que moi-même et beaucoup d'autres avons de telles vues, au point de savoir parfaitement que cela doit arriver. *Beaucoup, en revanche, même chrétiens de doctrine pure et pieuse, ne le reconnaissent pas, je te l'ai signalé [...]* *S'il vous arrive de rencontrer aussi de prétendus chrétiens qui n'admettent pas cela [...]* *ne les tenez pas pour chrétiens [...]* *Pour moi, comme tous les chrétiens parfaitement orthodoxes, tant qu'ils sont, nous*

⁵² En latin, dans *Periodica*, p. 168-175. Notre reconnaissance va à Sœur Maggy Kraentzel, de Bruxelles, qui a bien voulu revoir notre version française du texte du décret, et traduire intégralement pour nous le commentaire, en latin également, du P. Rosadini.

⁵³ *Periodica*, p. 171.

savons qu'il y aura une résurrection de la chair, ainsi que mille années dans Jérusalem rebâtie, ornée et agrandie, comme les prophètes Ezéchiel, Isaïe et les autres l'affirment. »

S'agissant d'Irénée, à présent, le commentateur du décret du Saint-Office prend, à l'égard de ses conceptions en matière de millénarisme, les mêmes libertés que celles dont il a usé à propos de la doctrine de Justin ⁵⁴:

« Ensuite Irénée, à la fin de son livre "Contre les Hérésies", défend cette opinion, l'autorité de Papias à l'appui, mais *en un sens plus spirituel encore*, et en posant avec plus de probabilité, que ce sera, *non sur la terre telle qu'elle est maintenant, mais sur une terre nouvelle et des cieux nouveaux.* »

Concernant l'allégation d'un prétendu « *sens plus spirituel encore* », même un bref coup d'œil sur les nombreuses citations d'Irénée qui précèdent suffira à en démontrer l'inanité.

Quant à l'affirmation selon laquelle l'évêque de Lyon ne situerait pas le royaume millénaire « *sur la terre telle qu'elle est maintenant* », un simple retour au texte d'Irénée permet de la démentir du tout au tout :

IRENEE, *Adv. Haer.*, V, 35, 2 (= IRENEE, *Contre les Hérésies*, p. 674) : « Ces événements *ne sauraient se situer dans les lieux supra-célestes*, "car Dieu, vient de dire le prophète, montrera ta splendeur à *toute la terre qui est sous le ciel*", mais ils se produiront *au temps du royaume*, lorsque la terre aura été renouvelée par le Christ et que Jérusalem aura été rebâtie sur le modèle de la Jérusalem d'en haut. »

Il en va de même pour l'argument selon lequel Irénée situerait le royaume millénaire *dans « la terre nouvelle et les cieux nouveaux »* (l'univers entièrement transfiguré). Irénée emploie bien cette expression, mais, comme le prouve ce qui suit, ce n'est pas au royaume millénaire qu'elle se réfère, mais à l'événement ultime qui succède à ce dernier : l'irruption du « monde à venir » :

Id., *Ibid.*, 32, 1 ; 36, 1 (= Id., *Ibid.*, pp. 672, 676) : « ...les justes doivent d'abord, *dans ce monde rénové*, après être ressuscités à la suite de l'Apparition du Seigneur [première résurrection, cf. Ap 20, 5-6], recevoir l'héritage promis par Dieu aux pères et y régner ; *ensuite seulement aura lieu le jugement de tous les hommes* [cf. Ap 20, 11-12] ⁵⁵ [...] Mais lorsque cette "figure" aura passé, que l'homme aura été renouvelé, qu'il sera mûr pour l'incorruptibilité au point de ne plus pouvoir vieillir ⁵⁶, "ce sera alors le ciel nouveau et la terre nouvelle" [Ap 21, 1], en lesquels l'homme

⁵⁴ *Periodica*, *ibid.*

⁵⁵ Cf. ce passage de Justin (JUSTIN, *Dialogue*, 81. 4, p. 409) : « ceux qui auront cru à notre Seigneur passeront *mille ans à Jérusalem ; après quoi aura lieu la résurrection générale*, et, en un mot, *éternelle, unanime de tous les hommes ensemble, ainsi que le jugement.* »

⁵⁶ Donc, *après* « les temps du royaume, selon la terminologie d'Irénée », ou *après* « la seconde mort » et l'avènement du « ciel nouveau et de la terre nouvelle », selon la terminologie de l'Apocalypse (Ap 20 , 6 et 21, 1).

nouveau demeurera, conversant avec Dieu d'une manière toujours nouvelle. »

Caractéristique de la méthode du commentateur Rosadini est le jugement tranché qu'il prononce, après ce traitement, pour le moins arbitraire, de la doctrine des deux témoins patristiques majeurs de l'orthodoxie de la tradition d'un règne millénaire du Christ sur la terre, après la première résurrection et avant la résurrection générale et le jugement ⁵⁷:

« Du peu que, pour être bref, nous avons dit sur le sujet, il apparaît donc avec clarté de quelle façon *l'opinion millénariste n'a jamais posé chez les Pères des racines solides*, de quelque façon que ce soit et de manière uniforme ; *il est donc inutile d'en appeler à la tradition des Pères.* »

Il reste que, si déficientes que soient les analyses historico-littéraires du religieux, il faut reconnaître qu'il formule, à l'appui du décret de 1941, d'autres arguments, théologiquement mieux fondés, concernant les problèmes et les obscurités inhérents aux conceptions millénaristes. En outre, sur le plan doctrinal, il faudra tenir compte du fait incontournable que l'Église, dans son enseignement ordinaire, n'a jamais donné droit de cité à ces dernières. Toute tentative de réhabilitation de la doctrine millénariste de Pères orthodoxes, tels Justin et Irénée, devra donc se mesurer au double *caveat* exprimé par le commentateur, en ces termes ⁵⁸ :

« Dans son livre à Dulcitius, Augustin donne bien la raison pour laquelle l'opinion des chiliastes [= millénaristes] n'a jamais été reçue dans l'Église : « *à propos de la question par laquelle tu demandes s'il faut croire que, à la venue du Seigneur, ce sera bientôt le jugement, je pense que la foi du Symbole suffit, par laquelle nous confessons que le Christ viendra de la droite du Père pour juger les vivants et les morts ; puisque c'est la raison même de sa venue, que ferait-il d'autre dès sa venue, sinon ce pour quoi il est venu ?* » ⁵⁹ Cela signifie que l'Église confesse ouvertement et clairement qu'elle ne connaît pas d'autre venue future du Christ dans le monde sinon pour juger, non pour régner ; elle-même, avertit Jérôme, connaît seulement deux venues du Christ, l'une dans l'humilité afin de subir la mort pour notre salut, l'autre en gloire pour juger les vivants et les morts. *Cette foi explicite se trouve en réalité exprimée dans tous les Symboles les plus anciens [...]* Ainsi qu'il apparaît, cette réponse [le décret du Saint-Office de 1941] ⁶⁰ regarde en premier lieu et en soi la discipline externe de l'Église et

⁵⁷ *Periodica*, p. 172.

⁵⁸ *Periodica*, p. 172-173 ; 169-170.

⁵⁹ Cf. *Œuvres de Saint Augustin, Bibliothèque augustiniennne*, X, 1ère série. Texte de l'édition bénédictine, Desclée de Brouwer, 1952 : « ... *cum ipsa sit causa veniendi, quid alius acturus est mox ut veniret* [P.L. Migne, T. 40, 159 : *venerit*], *nisi propter quod venerit* [*Id. : veniet*]. »

⁶⁰ Confirmé par celui des 19-21 juillet 1944, paru dans les *A.A.S.* (*Acta Apostolici Sedis*), XXXVI, 1944, p. 212 : « Ce n'est pas la première fois, ces derniers temps, qu'il a été demandé à cette Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office ce qu'il faut penser du système du *millénarisme mitigé*, qui enseigne que le Christ Seigneur, avant le jugement final, viendra de façon visible sur cette terre pour régner, la résurrection d'un bon nombre de justes ayant eu lieu ou non. La chose ayant donc été soumise à

de la vie chrétienne, mais pourtant *le Saint-Office n'aurait évidemment pas décidé de décréter une telle interdiction s'il n'avait pas considéré que la doctrine elle-même également, à tout le moins n'apparaissait pas consonante, en bonne cohérence avec le reste des vérités de la foi ; en d'autres termes : si une telle doctrine ne peut être enseignée avec sûreté, cela indique que même la doctrine en soi n'apparaît pas sûre, bien que, directement, la réponse donnée ne le décrète pas à proprement parler. »*

En réalité, contrairement à l'affirmation liminaire du théologien, ni la question posée par Dulcitius, ni la réponse d'Augustin n'avaient trait aux doctrines millénaristes ou à leur non-réception dans l'Église ⁶¹. A preuve l'énoncé de la question de Dulcitius rappelé par Augustin lui-même ⁶²:

« La troisième de tes questions : "Faut-il croire que le jugement aura lieu dès la venue du Seigneur ou un certain temps après ? Au jour de cette venue", dis-tu, "nous lisons que ceux qui survivent seront enlevés dans les nuées au-devant du Christ, dans les airs et ils seront toujours avec le Christ (I Thess. IV, 17). Je désire savoir si le jugement accompagnera cette venue et si ceux qui seront enlevés dans les nuées passeront par la mort ; à moins que nous ne devons regarder leur changement même comme le substitut de la mort." »

Et voici la réponse d'Augustin ⁶³:

«A cette interrogation, je suppose qu'une réponse suffisante est fournie par la foi du symbole [le Credo], par laquelle nous confessons que le Christ viendra de la droite du Père pour juger les vivants et les morts. Puisque tel

examen à la réunion plénière de la IV^e férie [jeudi], le 19 juillet 1944, les Éminentissimes et Révérendissimes Seigneurs Cardinaux préposés à la garde de la foi et des mœurs, après qu'eut eu lieu le vote des Révérendissimes Consultants, ont décrété qu'il fallait répondre *que le système du millénarisme mitigé ne peut être enseigné sans danger (tuto doceri non posse)*. Et la Ve férie suivante [vendredi], le 20 des mêmes mois et année, notre Saint Pontife, le Pape Pie XII, par la divine Providence, dans l'audience habituelle accordée à l'Assesseur du Saint-Office, a approuvé cette réponse des Éminentissimes Pères ; l'a confirmée et a ordonné qu'elle devienne de droit public. Donné à Rome, du Palais du Saint-Office, le 21 juillet 1944. ». Ce texte est reproduit, en latin, suivi d'un bref commentaire en français, par le Père G. Gillemann, s.j., dans la *Nouvelle Revue Théologique* de 1945, p. 239-241.

⁶¹ Ces 4 paragraphes ont été ajoutés. Ils ne figuraient pas dans la publication où est parue la présente étude, mais sont extraits de l'article de M.R. Macina, "La croyance en un Règne du Messie sur la terre : patrimoine commun aux Juifs et aux Chrétiens ou hérésie millénariste ?", *Cedrus Libani*, revue catholique maronite libanaise éditée par Cariscript, Vitry-sur-Seine, France), n° 64, 2001, p. 39-51, en ligne sur Academia. edu (https://www.academia.edu/12963346/La_croyance_en_un_Règne_du_Messie_sur_la_terre_patrimoine_commun_aux_Juifs_et_aux_Chrétiens_ou_hérésie_millénariste).

⁶² *De octo Dulcitii quaestionibus. Liber Unus*, Quaestio III, 1-2. Cité d'après l'édition bénédictine bilingue des œuvres de Saint Augustin, vol. 10, 1^{ère} série : *Opusculs. X Mélanges doctrinaux*, Paris, Desclée de Brouwer, 1952, p. 617.

⁶³ *Ibid.*, p. 617-619. On s'en tient ici à la réponse d'Augustin concernant notre sujet. Le reste a trait à "l'enlèvement des justes dans les airs" et n'a aucun rapport avec les croyances millénaristes.

est le motif de sa venue, que ferait-il dès sa venue, [sinon] ce pourquoi il est venu ? »

Pour conclure, outre la clarification qu'il s'est efforcé d'apporter concernant une catégorie de « presbytres » considérés comme les garants de la Tradition apostolique, si notre travail peut contribuer à une reconsidération ultérieure, fondée sur une étude - plus historique et théologique que polémique - de l'orthodoxie originelle éventuelle de cette doctrine vénérable, dont le terreau judéo-chrétien n'a pas été suffisamment mis en lumière, notre labeur n'aura pas été inutile.

© M. R. Macina